

2ème règle : Intégration.

[Une proposition A peut être intégrée dans une proposition B] si A n'est pas une condition ou une composante ou une conclusion de faits dénotés par B.

Ex : Il allume sa cigarette. (A)

Il fume sa cigarette.

Il fume sa cigarette. (B)

3ème règle : Construction.

Soit des propositions A, B, C, s'il est possible de construire une proposition D tel qu'elle soit une conclusion ou une composante, on peut les substituer.

Ex : A- Il décroche le téléphone.

B- Il attend la tonalité

C- Il forme le numéro. .

D- Il téléphone.

4ème règle : Généralisation.

Elle permet de généraliser les actants et les actions.

Ex : - Le père bricole dans le garage.

- La mère prépare à manger.

-La fille lave la vaisselle. -. .

-Le fils balaie la cour.

Toute la famille travaille